



## Avec CLAMEUR®, GÉREZ VOTRE EXPLOITATION en alliant SÉCURITÉ, CONFORT D'UTILISATION et HAUTE EFFICACITÉ

### La formulation unique



- Un insecticide sans solvant
- Une formulation «unique» solide, compacte et concentrée : les microsphères disso-actives.
- Un mode d'action original : plongées dans l'eau, les microsphères entrent en effervescence et libèrent la substance active.

### La sécurité

- Préservez votre environnement en supprimant les odeurs désagréables, les vapeurs nocives et irritantes, les poussières dangereuses et l'usure accélérée du pulvérisateur.

### Le confort d'utilisation

- La formulation effervescente unique vous simplifie la vie : facilité de versement, dosage précis et rapide, optimisation du stockage (conditionnement grande surface dans un petit volume).

### L'efficacité

- L'Alphaméthrine assure une efficacité de haut niveau.
- L'effervescence assure une dispersion rapide et totale et une bouillie parfaitement homogène.
- CLAMEUR® étant un produit de contact, l'efficacité maximale sera obtenue en soignant la pulvérisation. Par forte chaleur (25°C), réaliser les traitements tôt le matin ou en fin d'après-midi.

### La gestion simple de votre exploitation

- CLAMEUR® permet de traiter les différentes cultures de l'exploitation pour une gestion plus simple des produits.

Cultures	Ravageurs	Type de traitement	Dose	Nbre trait.	DAR	ZNT	Mention abeille
<b>GRANDES CULTURES</b>							
<b>Colza</b> (uniquement sur colza et crucifères oléagineux non alimentaires)	Charançon du bourgeon terminal	TPA	0,05 kg/ha	2	21 jours	5 m	
	Charançon des siliques*	TPA	0,07 kg/ha	2	21 jours	5 m	F
	Charançon de la tige	TPA	0,05 kg/ha	2	21 jours	5 m	
	Grosse altise*	TPA	0,05 kg/ha	2	21 jours	5 m	
	Méligethé*	TPA	0,05 kg/ha	2	21 jours	5 m	F
<b>Céréales</b> (uniquement sur blé, orge, avoine, seigle et triticale)	Cécidomyie	TPA	0,1 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	20 m	F
	Pucerons des épis	TPA	0,1 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	20 m	PE
	Mouches mineuses	TPA	0,07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m	
	Tordeuses	TPA	0,07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m	F
	Pucerons du feuillage	TPA	0,07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m	PE
	Cicadelles	TPA	0,07 kg/ha	2	35 j : blé, triticale, seigle 42 j : orge, avoine	5 m	
<b>Pois protéagineux d'hiver et de printemps</b>	Sitones	TPA	0,08 kg/ha	2	14 jours	5 m	
	Thrips	TPA	0,08 kg/ha	2	14 jours	5 m	
	Puceron vert	TPA	0,08 kg/ha	2	14 jours	5 m	PE
	Tordeuses du pois	TPA	0,08 kg/ha	2	14 jours	5 m	F
<b>Betterave</b>	Noctuelles défoliaitrices	TPA	0,08 kg/ha	2	14 jours	5 m	
	Pégomyies	TPA	0,07 kg/ha	2	21 jours	5 m	
	Lin	Thrips	TPA	0,07 kg/ha	2	21 jours	5 m
<b>Pomme de terre</b>	Doryphore	TPA	0,08 kg/ha	2	21 jours	5 m	F
<b>Traitements généraux (sauf maïs, sorgho, choux-rave)</b>	Noctuelles terricoles	Trait. Sol	0,07 kg/ha	2	21 jours	5 m	
	Noctuelles défoliaitrices	TPA	0,07 kg/ha	2	21 jours	5 m	
<b>VITICULTURE</b>							
<b>Vigne</b>	Pyrales	TPA	0,07 kg/ha	1	14 jours	20 m	
	Cicadelles de la flavescence	TPA	0,07 kg/ha	2	14 jours	20 m	PE et F
	Tordeuses (eudémis, cochyliis)	TPA	0,1 kg/ha	2	14 jours	20 m	F
	Altises	TPA	0,05 kg/ha	1	14 jours	20 m	

Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles **SAUF** dérogation possible mentionnée F ou PE :

F : Emploi autorisé durant la floraison, en dehors de la présence d'abeilles.

PE : Emploi autorisé au cours des périodes de production d'exudats, en dehors de la présence d'abeilles.

\*également homologué sur crucifères non alimentaires

# Fiche d'identité CLAMEUR®

- CLAMEUR® : marque déposée BASF
- Autorisation de vente : N° 9700392
- Formulation : WG (granulés dispersables)
- Composition : 15% d'alphaméthrine
- Classement : N : dangereux pour l'environnement ; Xn : nocif ; R22 : Nocif en cas d'ingestion; R37 : irritant pour les voies respiratoires; R50 / R53 : très toxique pour les organismes aquatiques ; peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- Condition d'emploi : SPe8 : Dangereux pour les abeilles. Pour protéger les abeilles et autres insectes polliniseurs, ne pas appliquer durant la floraison. Ne pas utiliser en présence d'abeilles SAUF dérogation possible (dérégulation mentionnée F ou PE dans le tableau des usages autorisés sur le verso du document).
- Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleurs sont présentes. Enlever les adventices avant leur floraison.
- Distance aux points d'eau : voir tableau page précédente
- Délai d'emploi avant récolte : voir tableau page précédente
- Délai de rentrée : 6 heures (8 heures sous abri) Avant toute utilisation de CLAMEUR®, s'assurer de son adéquation avec la filière de production et avec les recommandations officielles régionales.
- Protection utilisateur lors manipulation produit : gants en nitrile ou néoprène EN374, lunettes de sécurité, masque jetable de type P3, bottes de protection marquage S5 ou P5, vêtement de travail de niveau de protection 4.

**10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation**

**AVANT L'APPLICATION**

- 1 ► Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 ► Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
- 3 ► Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 ► Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.
- 5 ► Surveiller la remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 ► Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de risque dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

**PENDANT L'APPLICATION**

- 7 ► Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

**APRÈS L'APPLICATION**

- 8 ► Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcellé.
- 9 ► Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 ► Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires. BASF Agro recommande le procédé Osmofilter®  
\* Marque déposée BCI-PANTEK France

**Contacts utiles**

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	<input checked="" type="checkbox"/> N° Azur 0 800 967 367 ou <a href="http://www.bASF-agro.fr">www.bASF-agro.fr</a>
Une question de santé	MSA	<input checked="" type="checkbox"/> PhytoSanté <input checked="" type="checkbox"/> R'vert 0 800 967 667 <a href="http://www.phyto-sante.com">www.phyto-sante.com</a>
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Désurteur 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	<input checked="" type="checkbox"/> N° Azur 0 800 910 121 18 85 ou <a href="http://www.adivalor.fr">www.adivalor.fr</a>

**BASF**  
The Chemical Company

Dangereux – Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette et respecter strictement les usages, doses conditions et précautions d'emploi - Edition de Septembre 2010. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer auprès du N° Azur de BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version de ce document . REF 987ITCINE0910OUEST



# Une effervescence qui préserve votre rendement !

**CLAMEUR®**

**BASF**  
The Chemical Company

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : RESPECTER LES CONDITIONS D'EMPLOI